



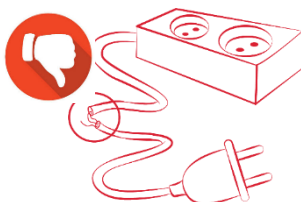
Matériel **défectueux/nouveau**

Mettre des équipements défectueux à la disposition de votre aide-ménager.e est très dangereux et interdit.

L'utilisation d'équipements défectueux peut être une cause d'accidents du travail. Ceux-ci peuvent causer diverses blessures telles qu'une brûlure, une électrocution, un choc électrique ou même un incendie dans votre habitation. Il est donc extrêmement important de remplacer les matériaux défectueux.

Quelques exemples d'équipements défectueux :

- Un cordon dont l'isolation est rompue.
- Un appareil qui produit une étincelle électrique lorsqu'on l'allume.
- Partie de l'appareil qui est cassée (partie de plastique par exemple).



Communiquez à votre aide-ménager.e les informations nécessaires concernant votre nouvel appareil/équipement électrique.

Après avoir acheté votre nouvel appareil/équipement électrique, il est également important de donner à votre aide-ménager.e les explications nécessaires à son utilisation. Cela peut concerner le lave-linge/sèche-linge, le lave-vaisselle, le mixeur, la trancheuse, le fer à repasser, l'aspirateur, etc.

Nous aimerions vous donner quelques conseils pour que ces instructions soient complètes et sûres :

- Tout d'abord, dites à votre aide-ménager.e qu'il y a un nouvel appareil, et où il.elle peut le trouver.
- Testez d'abord vous-même l'appareil afin de savoir comment il fonctionne et de pouvoir l'expliquer à votre aide-ménagère
- Donnez des instructions à votre aide-ménager.e pour que l'appareil soit utilisé correctement et n'oubliez pas de donner des informations sur certains risques lors de son utilisation.
 - Par exemple, l'appareil présente-t-il quelque chose de particulier, comme la formation automatique de vapeur sur un fer à repasser ou l'activation et la désactivation automatique d'une certaine fonction.



Conseil : Avec un nouvel équipement, mettez toujours le manuel à la disposition de l'aide-ménager.e.